



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2022

Soixante-seizième session
Point 137 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2021

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 13 avril 2022**

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/76/779, par. 6)]

**76/260. État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail
au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

L'Assemblée générale,

Rappelant la section V de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section III de sa résolution 67/254 A du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014, la section VII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, la section XVI de sa résolution 71/272 A du 23 décembre 2016, la section XI de sa résolution 72/262 A du 24 décembre 2017, la section VI de sa résolution 73/279 A du 22 décembre 2018, la section IX de sa résolution 74/263 du 27 décembre 2019, la section XIII de sa résolution 75/253 A du 31 décembre 2020 et la section II de sa résolution 75/253 C du 30 juin 2021,

Ayant examiné le rapport final du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport.

68^e séance plénière
13 avril 2022

¹ A/76/669.

² A/76/746.

